



DÉCLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA-ÉDUCATION  
AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
2 JUILLET 2026

---

Monsieur le Préfet, monsieur le Directeur Académique, mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Nous sommes réunis aujourd'hui au sortir de la pire canicule que notre pays ait connue. La population souffre et l'école n'est pas épargnée. Les élèves comme les personnels subissent la chaleur dans des locaux souvent inadaptés à ces températures extrêmes.

Mais ce n'est pas un épiphénomène ! Chaque année désormais, des épisodes caniculaires affectent les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels. Les salles de classe atteignent parfois des températures incompatibles avec l'exercice normal des missions de service public. Les personnels comme les élèves subissent une fatigue accrue, des difficultés de concentration et, dans certains cas, des risques sanitaires avérés.

Dans sa conférence de presse, le Ministre a expliqué ne pas vouloir prendre de mesures nationales de suspension des cours alors que la situation peut varier localement voire école par école. Les préfets sont en charge de la gestion de crise à l'échelle territoriale, y compris pour l'organisation scolaire. Pour l'UNSA Education, l'approche territoriale est une bonne méthode, elle permet de prendre en compte le bâti déjà rénové ou les investissements des collectivités dans le bâti neuf et écologique. Ce qui devrait inciter d'autres à suivre le mouvement de l'adaptation.

Cependant, si les collègues ont dans l'ensemble bien reçu les consignes par voie hiérarchique (contrairement à la crise Covid), ils sont nombreux à les juger tardives et insuffisantes. Par ailleurs, très peu d'entre eux ont connaissance du plan canicule.

Face à une situation devenue structurelle, l'anticipation doit désormais remplacer la gestion de crise. C'est une question de santé, de conditions de travail et de continuité du service public d'éducation.

Le ministre a beau expliquer que l'état n'est pas propriétaire du bâti scolaire, que 3 milliards d'euros (dont 2 sont en fait des prêts) ont été accordés aux collectivités territoriales qui ont la charge de la rénovation des écoles et des établissements, pour autant l'isolation thermique du bâti scolaire et son adaptation au changement climatique est un sujet crucial. Notre fédération a pris ce sujet à bras le corps avec des propositions pour une transition écologique de l'école, en obtenant la création d'une commission spécialisée au conseil supérieur de l'éducation. Une conférence de presse a été organisée le 23 juin, avec d'autres organisations syndicales des personnels, des étudiants, des lycéens, et avec la FCPE, pour proposer des mesures concrètes pour une transition écologique de long terme de l'école.

Le rapport du Conseil Supérieur de l'Éducation consacré à l'École actrice de la transition Ecologique rappelle une évidence : l'École ne peut rester à l'écart des transformations environnementales qui bouleversent déjà nos territoires.

L'UNSA-Éducation vous demande d'engager une véritable politique d'anticipation des vagues de chaleur. Nous avons besoin de critères partagés, de procédures connues à l'avance, d'un accompagnement des écoles et des établissements et d'un dialogue renforcé avec les collectivités responsables des bâtiments. Nous demandons donc :

- La création d'une cartographie des écoles, établissements et services les plus exposés aux fortes chaleurs, actualisée chaque année et présentée devant le CDEN, afin d'identifier les situations prioritaires et de réaliser un plan ambitieux de rénovation et d'amélioration du bâti scolaire ;
- Le renforcement du dialogue avec les collectivités territoriales pour accélérer les travaux de végétalisation des cours, d'amélioration de la ventilation et de rénovation thermique des bâtiments ;

- La mise en place d'un observatoire local des conditions de travail et d'étude liées aux effets du changement climatique, associant les formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail ;
- L'élaboration d'un protocole relatif aux épisodes climatiques extrêmes permettant notamment d'adapter les horaires ;
- La mise à disposition, pour les directeurs d'école, chefs d'établissement et responsables de service, d'outils d'aide à la décision en cas d'épisodes climatiques exceptionnels.

Concernant les épreuves du diplôme national du brevet (DNB), la décision du ministre de ne modifier ni l'organisation quotidienne ni les horaires du DNB illustre une totale méconnaissance de la réalité des conditions d'exercice et d'apprentissage intenable dans lesquelles se trouve plongée une grande majorité de personnels et d'élèves.

La souplesse qu'il avance pour justifier l'absence de report et qui réside sur un plus grand nombre de pauses pour les élèves et une correction possible à domicile pour les personnels n'a rien de facilitant !

Au-delà de ne rien résoudre quant aux conditions suffocantes annoncées de passation et de surveillance dans de nombreux territoires, c'est un casse-tête sans nom que chaque équipe d'encadrement des épreuves a dû et est encore en train de gérer. Quid de la surveillance des élèves qui entrent et sortent en cours d'épreuve ? Quid de l'articulation des corrections qui, de surcroît, devront être effectuées sans délai supplémentaire ?

Un autre sujet nous préoccupe au niveau national.

Suite aux annonces de la ministre de la santé, Stéphanie Rist, le 2 juin 2026, concernant la prise en charge des urgences de santé mentale des jeunes scolarisés, l'UNSA Education tient à apporter des précisions.

Si nous partageons pleinement le constat d'urgence, nous nous insurgons contre l'insuffisance des mesures présentées. L'UNSA Education alerte depuis des années sur la dégradation des indicateurs de santé mentale des enfants et des adolescents et il aura fallu attendre 2025 et le choix d'ériger la santé mentale en grande cause nationale pour que ses alertes trouvent enfin un écho, encore bien faible de surcroît.

Annoncer aujourd'hui que tous les élèves en souffrance psychique obtiendront un rendez-vous spécialisé en 48 heures est une incantation, pour ne pas dire un leurre, et ne constitue en aucun cas une mesure susceptible de traiter efficacement le problème.

Écrire qu'une meilleure organisation des personnels soignants associée à un élargissement des plages horaires des services de soins suffira à répondre aux besoins des enfants et des adolescents laisse entendre que les personnels de santé de l'éducation nationale et hors éducation nationale sont responsables de la non prise en charge de ceux-ci, ce qui est honteux ! Décréter un coupe-file, qui n'est pas une notion médicale, sans tenir compte des réalités de terrain, entretient les usagers du système de soins et les parents d'élèves dans l'illusion. Proposer que tout enfant et adolescent en crise suicidaire ou en danger vital puisse accéder aux urgences ne fait que rappeler le fonctionnement normal théorique, rendu toujours plus difficile par la pénurie de médecins et la fermeture de lits. Avec moins de 500 pédopsychiatres et environ le même nombre de médecins scolaires sur l'ensemble du territoire national, dont environ la moitié avoisinent les 60 ans, il est parfaitement clair que les moyens ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux de santé publique et que l'on se trouve face un effet d'annonce !

L'UNSA Education, elle, continue de lutter concrètement pour la mise en place d'une véritable politique de santé des enfants et des adolescents à l'école comme pour la mise en œuvre d'une véritable médecine de prévention pour les personnels.

Nous sommes réunis aujourd'hui au sujet notamment des ajustements de carte scolaire pour la rentrée 2026 en Ardèche.

Pour l'Unsa Education et nous le martelons depuis l'amorce de la baisse démographique, il est nécessaire de s'appuyer sur cette baisse pour améliorer les conditions d'apprentissage de tous les élèves : le taux d'encadrement, mais aussi le remplacement, les élèves en grande difficulté scolaire, l'éducation prioritaire et l'école Inclusive. Nous affirmons que les personnels sont de plus en plus en surmenage, en proie aux tensions entre leur professionnalisme et la réelle possibilité d'accomplir leur mission, le mal-être grandit au fur et à mesure de la dégradation des conditions de travail. Nous affirmons que l'éducation n'est pas une charge financière, elle est un investissement.

Pour le premier degré, l'Ardèche devait rendre cette année 12 postes, et créer 5 nouveaux Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) mais il convient de rappeler le retrait de plus de 30 postes ces 4 dernières années. Les opérations de carte scolaire de mars ont abouti à 4 ouvertures de classe, 9 fermetures, 3 fusions d'école (sous réserve) et 4 mesures hors de la classe (fermeture de classe passerelle et de dispositifs d'accueil des Ukrainiens)

Nous ne changeons pas notre cap, à l'Unsa Education, nous pensons que sans moyens supplémentaires, la « réussite de tous » reste un slogan creux et sur le terrain cela signifie : fin du co-enseignement, des classes multi-niveaux chargées, moins de temps pour chaque élève, une inclusion scolaire toujours plus dégradée, l'accueil des TPS dans des milieux fragiles mis à mal, des regroupements d'écoles contraints, des directrices et directeurs épuisés, des équipes qui s'usent de « faire toujours plus avec toujours moins ».

Depuis plusieurs années, nous dénonçons le choix de fragiliser les RASED. Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté ardéchois, sont de nouveau mis à mal pour cette rentrée. En effet, à l'issue du mouvement des personnels, plusieurs postes de maître E ne sont pas pourvus. L'année prochaine en Ardèche il y aura des postes vacants et donc des interventions encore plus diluées dans les écoles. Les maîtres spécialisés sont indispensables et la mise en place des PAS devrait s'appuyer sur des RASED et des Pôles Ressources complets.

Concernant le remplacement, si la situation a été moins catastrophique que l'année dernière, force est de constater que les besoins en remplacement ne sont toujours pas suffisants au regard des besoins de notre département. Lorsque les absences sont prévues, les remplacements doivent l'être aussi afin de sécuriser à la fois le personnel et les élèves. Les conditions de remplacement ne doivent pas entraver le droit à la formation.

Enfin dans notre territoire rural, s'il est parfois difficile de comparer les situations, nous rappelons qu'il est crucial pour l'UNSA Education que les conditions d'apprentissages des élèves ardéchois et de ce fait, des conditions d'exercice de nos collègues soient équitables. Les moyens de la carte scolaire sont des moyens communs à l'ensemble des écoles et il est essentiel de prendre des décisions qui ne favorisent, ni ne défavorisent aucun territoire.

Pour le second degré, la dotation est diminuée de plus de 310 heures, pour une prévision d'effectifs en baisse de 208 élèves. Si la répartition a été présentée en CSA-SD le 6 février dernier, il semble que les prévisions n'ont pas toujours été justes.

A ce titre, plusieurs collèges demandent une révision des moyens qui leurs ont été alloués pour cette rentrée 2026. L'UNSA Education demande que les situations puissent être examinées afin que la rentrée se déroule dans des conditions satisfaisantes.

Pour conclure, à l'UNSA éducation, nous n'accepterons pas que nos collègues exercent dans des conditions qui continuent à se dégrader et dans un contexte où leur pouvoir d'achat et la prise en compte de leur santé continuent à régresser.

Merci de votre attention.  
Pour l'UNSA-Éducation, Juliette CREPIEUX, Marilyne FOURNIER